



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE

Arrêté temporaire n° ARD2024-223

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
FERMETURE POUR LA SAISON HIVERNALE DES
ESPACES DE JEUX HORS PATINOIRE
ESPACE DE LOISIRS DES LOYERS (LES
CONTAMINES MONTJOIE)

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison de l'enneigement sur L' ESPACE DE LOISIRS DES LOYERS (LES CONTAMINES MONTJOIE) pour la saison hivernale, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N° 1

En raison de l'enneigement, les jeux pour enfants, le pumtrack et le skatepark sont fermés pour la saison hivernale.

Il est également interdit d'accéder à l'emprise du chantier matérialisé par des clôtures de chantier.

Article N° 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

Mairie des Contamines-Montjoie et l'entreprise CONDOLO TP

Article N° 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N° 4

Monsieur le Maire de la commune des Contamines-Montjoie et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N° 5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à

l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 074-217400852-20241213-ARD2024_223-AR

COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE, le 12/12/2024

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie

Le Maire
François BARBIER



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 074-217400852-20241213-ARD2024_223-AR



Système géodésique : WGS 84

EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.72714453,45.81934087 6.72765147,45.81934087 6.7278875,45.819006259999995 6.72797602,45.81885485000001 6.727471760000001,45.81878008 6.72764342,45.81838004 6.727372520000001,45.8183763 6.72717672,45.81898944 6.72714453,45.81934087</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(45.819341 6.727145);(45.819341 6.727651);(45.819006 6.727888);(45.818855 6.727976);(45.818780 6.727472);(45.818380 6.727643);(45.818376 6.727373);(45.818989 6.727177);(45.819341 6.727145);